

ACTUALITÉS..... p.1

DOSSIER..... p.2

BILAN : la seconde phase
d'animation

LA PAROLE À..... p.3

JEAN LEMAIRE

propriétaire forestier à Faverolles

QUESTIONS/
RÉPONSES..... p.3

ZOOM SUR..... p.4

Le Cerisier tardif :
nouvelle menace pour la sologne

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°8 Décembre 2014

Edito

par Patrice Martin-Lalande

Je me réjouis, pour notre Sologne, de voir le chemin parcouru ces dernières années avec Natura 2000. De nombreuses actions sur le terrain ont vu le jour, aboutissement d'une démarche entamée il y a plus de 15 ans !

Le Pays de Grande Sologne a ainsi participé à la définition concertée du plus grand site terrestre européen du réseau « Habitats », à l'élaboration du Document d'Objectifs du site « étangs de Sologne », à l'animation du site « Sologne » durant 2 mandats de trois ans.

L'engagement volontaire de propriétaires privés et de collectivités, par le biais de la charte et des contrats a été possible grâce à l'important travail de sensibilisation mené, sur ce site d'exception, par le Centre régional de la propriété forestière et le Pays de grande Sologne.

Pour assurer une gestion durable de la biodiversité solognote, il est donc plus que jamais nécessaire de s'appuyer sur une connaissance capitalisée et une revalorisation des espaces d'intérêt européen par le maintien des activités traditionnelles solognotes (agriculture, chasse, sylviculture, pisciculture) en :

- associant l'ensemble des acteurs à la gestion des milieux,
- démontrant l'intérêt des habitats d'intérêt européen pour certains usages,
- restaurant les conditions propices à ces usages, lorsque celles-ci se sont dégradées.

Dans cette dynamique, Natura 2000 joue un rôle de premier plan en cristallisant les volontés des acteurs locaux.

Le président du Pays de Grande Sologne,
Président du Comité de pilotage du site Sologne,
Patrice Martin-Lalande
Député de Loir-et-Cher
1^{er} Vice-président du Conseil Général



LE CIRAN AGIT POUR LA BIODIVERSITÉ !

Deux espaces naturels patrimoniaux identifiés en 2010, ont été restaurés sur le domaine du Ciran à Ménestreau-en-Villette (45). Ces deux milieux, une lande sèche à Bruyère cendrée et une prairie humide à Molinie, ont été déboisés et gyrobroyés. Le retour d'espèces animales et végétales typiques et d'intérêt patrimonial est attendu avec impatience. Verra-t-on prochainement le Damier de la Succise, un papillon d'intérêt européen ?

NATURA 2000 : LE BILAN EN IMAGES !

Après une première vidéo, retrouvez sur le site web un deuxième court métrage consacré au bilan de la démarche Natura 2000 en Sologne. Elle donne la parole à Patrice Martin-Lalande, Député de Loir-et-Cher, Vice-président du Conseil Général et Président du Pays de Grande Sologne.

<http://sologne.n2000.fr/actualites/bilan2014>



BILAN : LA SECONDE PHASE D'ANIMATION



Réunion d'information sur Natura 2000 au domaine du Ciran, en juin 2013.

De 2012 à 2014, le Centre régional de la propriété forestière et le Pays de grande Sologne ont poursuivi le travail entamé en 2009. Récemment, la presse locale s'est faite l'écho des actions menées. Revenons sur ces résultats encourageants...

21 sites restaurés et entretenus

Répartis sur treize propriétés privées, ces espaces font l'objet d'une gestion conservatoire. Pour seize d'entre eux, les travaux ont été remboursés par l'État et l'Europe dans le cadre de contrats Natura 2000 (plus de 120 000 €). Sur les cinq autres, les propriétaires ont préféré agir sans aide financière. Ils ont néanmoins signé la charte Natura 2000. Au total, une vingtaine d'hectares sont ainsi dédiés à la préservation de milieux d'intérêt européen !

Expertises Natura 2000 : une demande en hausse

En trois ans, près de 100 visites-conseils ont été réalisées. Gratuites et sans engagements, elles permettent, aux propriétaires privés ou publics demandeurs, de mieux connaître leur patrimoine naturel. Complétées par un diagnostic écologique, elles éclairent véritablement la gestion de leurs sites.

Concertation et communication pour une démarche réussie !

Deux réunions du Comité de pilotage ont permis aux acteurs socio-économiques de s'exprimer sur les actions menées et de les valider. En parallèle, plus de dix réunions d'information ont été organisées pour les élus, les gestionnaires forestiers et les chasseurs... Le site web a également été enrichi. Une dynamique est lancée ! L'entretenir et la renforcer sera l'objectif de la prochaine phase d'animation qui démarrera en 2015.

Grégoire THAUVIN,
Animateur du site Natura 2000 Sologne.



Déboisement et étrépage d'une lande humide à Bruyère à quatre angles (Nançay, 18).

**10 CONTRATS
NATURA
2000** SUR 16 SITES

**PLUS DE 50
ADHESIONS À LA
CHARTÉ** SOIT 9 400 HA COUVERTS

100 PROPRIÉTAIRES
RENCONTRÉS LORS DES VISITES-CONSEILS

La parole à...

... JEAN LEMAIRE, PROPRIÉTAIRE FORESTIER À FAVEROLLES, LA FERTÉ- IMBAULT (41)



M. Lemaire s'investit au quotidien pour maintenir la bonne gestion du domaine de Faveroles (430 ha). Dans cette démarche, l'adhésion à Natura 2000 a fait son chemin.

Quels sont les milieux qui composent votre propriété ?

Des bois, des landes, des étangs ainsi qu'un petit cours d'eau. Il reste également d'anciennes terres agricoles occupées par des cultures à gibier ou des prairies.

Quelle est l'histoire de Faveroles ?

Autrefois, il y avait quatre fermes... Aujourd'hui, il ne reste que quelques prairies et des cultures, surtout pour le gibier... Ailleurs c'est le royaume de la forêt et des étangs.

Quand, et en quels termes avez-vous entendu parler de Natura 2000 ?

La première fois c'était il y a une dizaine d'années, dans le cadre des Rencontres Intersolognotes. J'étais inquiet ! On entendait aussi parler d'un projet de Parc Naturel Régional... C'était confus !

Comment en êtes-vous arrivé à adhérer ?

J'ai compris qu'il ne s'agissait pas d'interdire les activités, mais au contraire de les pérenniser. Lorsque j'ai fait la différence entre la charte - guide général de bonne gestion -, et les contrats, qui financent des travaux sur des zones remarquables, je me suis dit qu'il fallait adhérer.

J'ai passé deux ans à avoir l'accord de toute la famille ! Entretemps, j'ai accepté l'expertise gratuite proposée par Natura 2000. Cela n'engageait à rien.

Que vous a apporté cette expertise ?

Des connaissances nouvelles en matière de biodiversité et de gestion ! La qualité du travail a achevé de me convaincre.

Quelle a été la position des locataires de chasse ?

Ils ont été favorables. Ils aiment beaucoup Faveroles, pas seulement pour son gibier ! La charte et le rapport d'expertise ont été des outils de concertation. Il est désormais plus facile d'expliquer que certaines prairies doivent être protégées.

En quoi la signature de la charte est-elle une aide ?

Les avantages fiscaux sont un véritable ballon d'oxygène. C'est primordial pour continuer à entretenir certains espaces. La chasse, à elle seule, ne suffit pas...

N'y a-t-il pas des contreparties trop lourdes ?

Pas du tout. Lors du marquage des coupes, nous préservions déjà les arbres sénescents. Les étangs, quant à eux, sont gérés de façon extensive par un pisciculteur professionnel. Ils sont vidangés régulièrement comme l'exige la charte.

Allez-vous signer un contrat Natura 2000 ?

Ce serait l'idéal. Nous avons entamé un chiffrage des travaux d'entretien des prairies d'intérêt européen. C'est difficile car on sent que les agriculteurs se désintéressent de ces espaces peu productifs.

Merci à M. Lemaire.

Questions/
réponses

ADHÉRER À NATURA 2000 : QUEL AVANTAGE FISCAL EN CAS DE SUCCESSION OU DONATION ?

Lors d'un changement de propriétaire, qu'il soit à titre onéreux (vente) ou à titre gratuit (succession ou donation), des droits de « mutation » sont à acquitter.

En site Natura 2000, l'adhésion à la charte, sur des parcelles cadastrales non en nature de bois et forêt⁽¹⁾, permet d'être exonéré au ¾ des frais de mutation à titre gratuit. Attention, le don ou la succession doivent être effectués entre vifs.

Pour en bénéficier il faut :

obtenir, de la Direction départementale des territoires (DDT), un certificat de moins de 6 mois attestant que les parcelles concernées font l'objet d'un engagement de gestion conforme à la charte Natura 2000,

que l'héritier ou le donataire prenne l'engagement, dans l'acte de donation, d'appliquer pendant dix-huit ans la charte Natura 2000 sur ces mêmes parcelles.

Ce dispositif est particulièrement opportun en Sologne lorsqu'il s'agit de préserver un patrimoine familial où prairies et étangs occupent une place importante, et où leur maintien en bon état est souhaité par tous.

(1) Pour ce type de parcelles, il existe déjà un dispositif d'exonération, le régime « Monichon ».



Zoom sur

Le Cerisier tardif : NOUVELLE MENACE POUR LA SOLOGNE ?

Chantier d'arrachage mécanisé de Cerisier tardif à Nançay (18)

Qui le connaît ? Comme la Jussie c'est une espèce exotique envahissante ! Mais celle-ci préfère les bois, landes et prairies aux étangs. Quelques conseils peuvent être utiles pour contenir l'invasion.

Un arbre d'Amérique du Nord

Le Cerisier tardif (*Prunus serotina*) a été introduit au 19^{ème} siècle comme couvert à gibier. Depuis, l'espèce s'est largement répandue en Sologne.

Haute de 3 à 15 mètres, c'est une plante dont les feuilles lancéolées sont luisantes sur le dessus, sans glandes sur le pétiole. Ses fleurs blanches disposées en grappes, visibles de mai à juin, produisent des petits fruits charnus noirs à maturité (en août). Ceux-ci, sont très appréciés des oiseaux, qui contribuent largement à la dissémination des graines. Ce cerisier présente par ailleurs une grande vigueur, surtout sur les sols filtrants. Il peut fructifier au bout de 4 à 5 ans, rejette de souche et drageonne.

Des impacts écologiques et économiques

En concurrençant les autres essences forestières, notamment au moment de la régénération, le Cerisier tardif entraîne dans les parcelles où il est présent une baisse de la biodiversité. Il génère également un surcoût pour le sylviculteur en termes de travaux nécessaires pour « sauver » les essences commercialisables (chênes, pins...).

En milieu ouvert, il accélère fortement la dynamique d'enrichissement et peut rendre difficile la préservation de certains milieux d'intérêt européen comme les landes sèches.

Pas de pitié : coupez, arrachez ou dévitalizez !

Dans un premier temps, coupez les semenciers repérés au moment de la floraison, puis si vous le pouvez, arrachez la souche. Sinon, à moins de la dévitalizez, il vous faudra couper régulièrement les repousses. En forêt, là où l'espèce est présente, évitez les éclaircies fortes ou les coupes rases.

En milieu ouvert, une veille et un arrachage manuel des jeunes semis (en veillant à retirer l'ensemble du système racinaire) sont plus efficaces qu'un gyrobroyage répété.

Grégoire THAUVIN,
Animateur du site Natura 2000 Sologne.



Feuilles et fruits du Cerisier tardif



Communes du site Natura 2000 où l'espèce est présente (source : MNHN / CBNBP, 2012)

CONTACT :

Grégoire Thauvin
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France / Centre
gregoire.thauvin@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crfp.fr/ffc
Directeur de publication : E. de Magnitot
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Décembre 2014

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :
papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

